

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2021/60 Paraphe : BS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2021/30	

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 20

POUR : 20 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-huit avril deux mille vingt et un, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation : 20/04/21

Mme Françoise PAYEN est élue secrétaire de séance.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DUGARD Yann, DEMISSY Pierre, FLEURY Vincent, LAURENT-CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, M. VALET Bruno.

Ayant donné pouvoir de vote : M. DE POUILLY Jean ayant donné pouvoir de vote à M. MEIS Michel, M. COLSON Pascal ayant donné pouvoir à Mme DION Valentine.

OBJET : AVENANT A L'ACTE D'ENGAGEMENT DU LOT 1 « FOURNITURE, POSE ET DEPOSE D'ELEMENTS SIGNALIQUES, DE SECURITE DES USAGERS ET AUTRES AMENAGEMENTS »

Vu les articles R. 2162-1 et suivants du Code de la commande publique

Vu la délibération n°DC2020/31 du Conseil communautaire du 24/02/20 déléguant au Président l'attribution d'un marché pour la fourniture et la pose d'éléments signalétiques pour l'aménagement de sentiers de randonnée ;

Vu l'accord cadre à bons de commandes conclu en 2020 pour la fourniture et la pose d'éléments signalétiques, thématiques et d'aménagement des sentiers de randonnée, la dépose d'éléments existants, l'impression de supports de communication ;

Considérant que l'accord cadre est divisé en 3 lots distincts :

- Lot 1 : Fourniture, dépose, pose d'éléments signalétiques, de sécurité et autres aménagements → prestataire titulaire du marché QUALITE BOIS
- Lot 2 : Fourniture et pose d'équipements thématiques spécifiques → prestataire titulaire du marché IDVERDE
- Lot 3 : Fourniture et pose de marquage au sol → prestataire titulaire du marché QUALITE BOIS

Considérant la demande de l'entreprise QUALITE BOIS visant à bénéficier d'une avance sur les bons de commandes émis dans le cadre du LOT 1 du marché ;

Considérant que le principe de l'avance n'a pas été précisé dans l'acte d'engagement.

.../...

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE :

- de réaliser un avenant à l'acte d'engagement du LOT 1 afin de permettre à QUALITE BOIS de bénéficier d'une avance de 20% sur les bons de commande à venir d'un montant supérieur à 50 000 € HT et dépassant 2 mois de délais d'exécution ;
- de définir les conditions de remboursement de l'avance par déduction à partir de 50% d'exécution du bon de commande
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,


Benoit SINGLIT